



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-dixième réunion plénière**

Genève, 20-22 juin 2022

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail du sous-programme Statistiques
de la Commission économique pour l'Europe :
Documents concernant la planification du sous-programme
Statistiques de la Commission économique pour l'Europe****Projet de programme de travail du sous-programme
Statistiques pour 2023****Document établi par le secrétariat***Résumé*

Le présent projet de programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suit le modèle approuvé par le Comité exécutif de celle-ci, qui a été actualisé pour le faire correspondre au format du budget-programme annuel introduit en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et enrichi compte tenu des résolutions 74/251, 75/243 et 76/245.

Le texte ci-après est un extrait du projet de budget-programme de la CEE pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif en décembre 2021. On trouvera dans le présent document des informations sur l'état d'avancement de la réalisation des résultats prévus dans les programmes de travail pour 2021 et 2022 (résultats 1 et 2), et un nouveau résultat prévu en 2023, libellé comme suit : « Augmentation du nombre de pays collaborant au développement et à l'utilisation de techniques d'apprentissage automatique pour la production de statistiques officielles » (résultat 3).

Le projet de programme de travail pour 2023 est présenté à la Conférence des statisticiens européens afin que celle-ci l'adopte et recommande au Comité exécutif de la CEE de l'approuver.



I. Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Statistiques (« le sous-programme ») pour 2023. La Conférence des statisticiens européens (« la Conférence ») est invitée à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif de la CEE pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le secrétariat utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – résultats – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, fonctionnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.
3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la CEE pour 2023 (A/77/6 (sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes dans des domaines de travail de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD et qui se prêtent donc à une collaboration transversale¹. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.
4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE et du sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

II. Objectif

5. L'objectif auquel concourt le sous-programme Statistiques est de faire progresser la statistique officielle aux niveaux national et international afin de contribuer à l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles et à l'évaluation de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, et d'assurer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens.

III. Stratégie

6. La stratégie appliquée pour le sous-programme est guidée par les priorités et les besoins des États membres et repose sur l'exécution des fonctions essentielles interdépendantes que sont, premièrement, la rationalisation des activités statistiques menées au niveau international dans la région de la CEE, grâce au dialogue ; deuxièmement, les travaux méthodologiques menés pour élaborer et promouvoir des directives et des recommandations visant à améliorer la qualité des statistiques ; troisièmement, le renforcement des capacités statistiques des États membres de la CEE dont les systèmes statistiques sont peu perfectionnés.

¹ Les domaines de collaboration intersectorielle de la CEE sont les suivants : 1) économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ; 2) villes intelligentes et durables pour tous les âges ; 3) mobilité durable et connectivité intelligente ; 4) mesure et suivi de la réalisation des ODD.

7. Pour faire en sorte que le sous-programme contribue à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera à :

a) Promouvoir un dialogue statistique approfondi dans les travaux de la Conférence des statisticiens européens et au cours des réunions d'experts ;

b) Lancer des initiatives régionales et nationales ayant trait à des travaux méthodologiques visant à élaborer et à diffuser des modèles statistiques, des orientations et des recommandations pour améliorer la qualité des statistiques et promouvoir l'utilisation des statistiques officielles ;

c) Gérer et développer la base de données statistiques de la CEE ;

d) Mettre en place et renforcer les partenariats entre les experts géospatiaux et les statisticiens pour appuyer l'intégration des informations statistiques et géospatiales, en coopération avec les services de statistique d'autres entités régionales telles qu'Eurostat, l'OCDE, l'Association européenne de libre-échange, le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants et la Commission économique eurasiennne, ainsi qu'avec les institutions internationales spécialisées présentes dans la région ;

e) Faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine des recensements de la population et des logements, des statistiques des prix et des statistiques de l'environnement, y compris en ce qui concerne les mesures d'adaptation prises face aux restrictions occasionnées par la pandémie de COVID-19 ;

f) Aider les pays à planifier et mener à bien leur recensement et à développer leur capacité statistique, y compris sur des sujets transversaux tels que les statistiques concernant les ODD, la législation statistique, la collecte des données, l'intégration des données, la diffusion des statistiques et la gestion des ressources humaines.

8. Les travaux décrits ci-dessus devraient permettre aux États membres :

a) D'améliorer leurs méthodes statistiques et leur capacité à mesurer et à suivre la réalisation des ODD ;

b) De mener leur recensement en adoptant des méthodes novatrices et efficaces, qui améliorent notamment le rapport coût-efficacité, la portée, la précision, la comparabilité et la rapidité de diffusion des résultats du recensement ;

c) D'améliorer leur capacité à produire les statistiques nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles pour la gestion de leur relèvement après la pandémie.

IV. Résultats escomptés pour 2023

A. Résultat 1 : conduite de nouveaux recensements de la population et des logements qui soient d'un bon rapport coût-efficacité et permettent d'obtenir des résultats de meilleure qualité

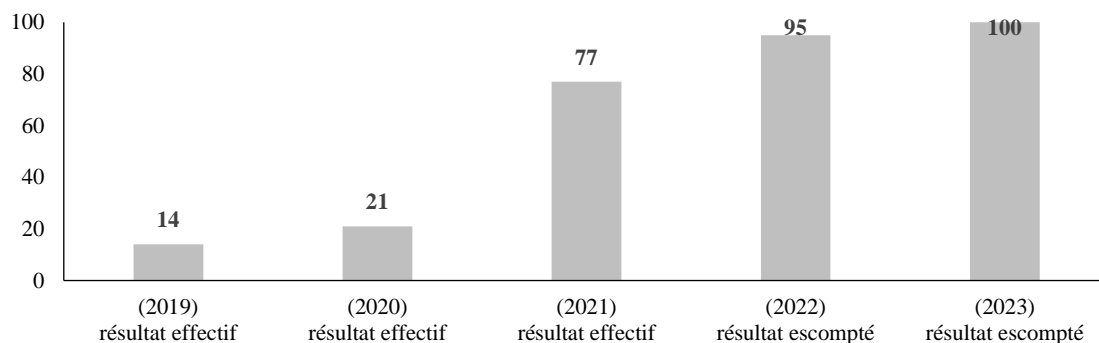
Résultats obtenus en 2021 et cible pour 2023

9. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à ce que 77 % des États membres de la CEE achèvent leurs recensements de la population et des logements en 2021, ce qui est en deçà de la cible de 84 % qui était visée. C'est parce que certains pays de la région ont reporté leur recensement en raison de la pandémie que la cible n'a pas été atteinte. Les progrès réalisés en direction de la cible et les progrès escomptés pour 2023 sont présentés dans la figure 1 ci-dessous, sur la mesure des résultats.

Figure 1

Mesure des résultats : pays de la CEE ayant effectué un recensement conformément aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens

(En pourcentage cumulé)

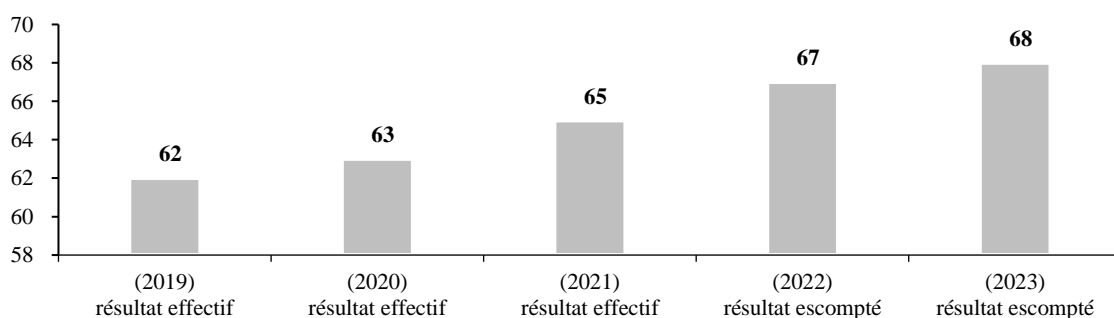
**B. Résultat 2 : augmentation du nombre de pays qui communiquent des indicateurs statistiques ventilés par sexe****Résultats obtenus en 2021 et cible pour 2023**

10. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont aidé à porter à 65 % la part des indicateurs ventilés par sexe dans le total des indicateurs disponibles pour des États membres de la CEE dans la base de données sur les objectifs de développement durable, ce qui correspond exactement à la cible prévue. Les progrès réalisés en direction de la cible et les progrès escomptés pour 2023 sont présentés dans la figure 2 ci-dessous, sur la mesure des résultats.

Figure 2

Mesure des résultats : pourcentage moyen d'indicateurs ventilés par sexe disponibles pour des États membres de la Commission économique pour l'Europe dans la base de données de la CEE sur les objectifs de développement durable

(En pourcentage)

**C. Résultat 3 : Augmentation du nombre de pays collaborant au développement et à l'utilisation de techniques d'apprentissage automatique pour la production de statistiques officielles (nouveau résultat pour 2023)****Projet de plan-programme pour 2023**

11. Le suivi des ODD et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international nécessite davantage d'indicateurs, qui soient davantage ventilés, par exemple en fonction du genre ou du handicap, et qui soient produits plus fréquemment. Les pays ne disposent pas toujours de ressources suffisantes ni de sources de données cohérentes pour produire les statistiques nécessaires pour rendre compte de manière adéquate des progrès accomplis dans la réalisation des ODD ou pour mieux réagir à la pandémie de COVID-19 ou à d'autres crises. Une grande partie des données collectées doit être classée et codée

manuellement. L'apprentissage automatique peut aider à automatiser ces tâches, et permettre l'utilisation de nouvelles sources de données dont le traitement manuel n'est pas envisageable. Dans le cadre du sous-programme, l'utilisation de méthodes de pointe pour moderniser la production statistique est encouragée. Parmi les travaux menés à titre pilote figure un projet mondial d'étude de la manière dont les techniques d'apprentissage automatique peuvent être utilisées pour produire des statistiques officielles, ce qui a conduit plusieurs organismes nationaux de statistique à commencer à utiliser ces techniques.

Enseignements tirés et changements prévus

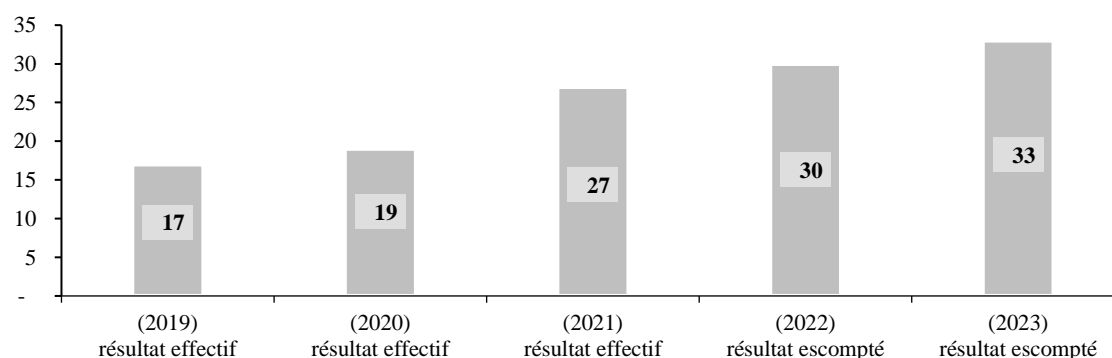
12. La leçon tirée de l'expérience est qu'il est absolument nécessaire de poursuivre le développement et la mise en œuvre des techniques d'apprentissage automatique dans la production de statistiques officielles afin de garantir l'extension des pratiques optimales dans leur utilisation. Cela permettra aux organismes nationaux de statistique de produire des volumes plus importants de statistiques mieux ventilées, et de le faire à une plus grande fréquence, ce qui permettra un meilleur suivi des progrès réalisés dans la réalisation des ODD.

13. En conséquence, on mettra en place dans le cadre du sous-programme une structure et un espace d'échange entre pairs, soutenu par la CEE, dans lesquels les organismes nationaux de statistique pourront mettre en commun leurs expériences et leurs connaissances et collaborer à l'élaboration de solutions communes pour l'utilisation des techniques d'apprentissage automatique. Des études expérimentales dans plusieurs domaines et pour différents types d'application de l'apprentissage automatique seront menées et des méthodes de transfert des connaissances seront définies. Les résultats et les expériences ainsi que les algorithmes et les méthodes élaborés publiquement seront diffusés au moyen de plateformes en ligne, de séminaires en ligne et d'autres manifestations. Les progrès escomptés dans la réalisation de cet objectif sont présentés dans la figure 3 ci-dessous, sur la mesure des résultats.

Figure 3

Mesure des résultats : Nombre d'États membres collaborant activement au développement et à l'utilisation de techniques d'apprentissage automatique pour la production de statistiques officielles

(En nombre d'États membres)



V. Produits retenus pour 2023

14. On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste de tous les produits du sous-programme.

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts :	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	81
1. Documentation destinée à la Conférence des statisticiens européens	43

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
2. Documentation destinée aux organes d'experts	38
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	85
3. Réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau	13
4. Réunions d'organes d'experts	72
B. Création et transfert de connaissances :	
Projets de coopération technique et projets sur le terrain (nombre de projets)	1
5. Projet de statistique sociale et économique	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6
6. Ateliers de statistique sociale et économique	3
7. Ateliers sur l'innovation en matière de production de statistiques	3
Publications (nombre de publications)	7
8. Publications sur des sujets recoupant plusieurs domaines statistiques	1
9. Publications de statistiques sociales, environnementales et économiques	6
C. Activités de fond :	
<ul style="list-style-type: none"> • Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs à l'intention de plus de 100 fonctionnaires (personnel des organismes nationaux de statistique) et d'autres parties prenantes des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est sur les statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, les statistiques relatives aux ODD, les statistiques géospatiales, les questions institutionnelles et la modernisation de la statistique officielle (4 pays). • Bases de données et autres supports numériques : bases de données statistiques de la CEE (tenue à jour de la base de données sur les ODD et les statistiques démographiques et genrées et de celle sur les statistiques économiques, et hébergement des bases de données sur les transports et les forêts, qui sont tenues à jour et gérées respectivement dans le cadre des sous-programmes 2 et 7). 	
D. Activités de communication	
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants et autres documents promotionnels. • Relations extérieures et relations avec les médias : articles pour les bulletins d'information « UNECE Weekly » et « EnvStats » facilitant l'accès aux nouvelles pour toute la région. • Plateformes numériques et contenus multimédias : espaces de travail numériques interactifs (wikis, notamment le wiki de la CEE consacré aux recensements) ; site Web du sous-programme. 	

Annexe I

Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2023

A. Publications

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)		Nombre d'exemplaires par langue
1	Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de la CEE	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2022.	Version électronique	A4	76	E			
2.	UNECE Countries in Figures 2023 (Pays de la CEE en chiffres 2023)	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2022.	Version papier et électronique	A5	80	E			300E
3	Impact of the Covid-19 pandemic on women and men (Conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les femmes et les hommes)	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2022.	Version électronique	A4	76	E			
4	Monographie sur la modernisation de la statistique (à déterminer sur la base du programme de travail pour 2022 ou 2023)	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2022.	Version papier et électronique	A4	120	E			300E
5	Recommandations on measuring circular economy (Recommandations relatives à la mesure de l'économie circulaire)	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2022.	Version papier et électronique	A4	120	E			300E
6	Mise à jour du Handbook on Measuring Quality of Employment (Manuel de mesure de la qualité de l'emploi)	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2022.	Version papier et électronique	A4	100	E			200E

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
7	Data stewardship and the role of national statistical offices (Gestion des données et rôle des organismes nationaux de statistique)	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2022.	Version papier et électronique	A4	100	E		150E
8	Guidelines for measuring hazardous events and disasters (Directives relatives à la mesure des événements dangereux et des catastrophes)	Le mandat devrait être donné à la réunion de la CSE qui se tiendra en juin 2022.	Version papier et électronique	A4	100	E		300E

Annexe II

Textes des organes délibérants définissant les mandats

A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
72/237	Coopération Sud-Sud
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/235	Participation des femmes au développement
74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
75/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (69)	Déclaration de haut niveau
B (69)	Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles
C (69)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle
69/210	L'entrepreneuriat au service du développement
69/282	Journée mondiale de la statistique
72/234	Participation des femmes au développement
73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
76/141	Violence à l'égard des travailleuses migrantes

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
2006/6	Renforcement des capacités statistiques
2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et de l'habitation (2020)
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale
2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2018/7	Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies

3. Décisions du Conseil économique et social

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
2013/235	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (décision 44/105 de la Commission de statistique : Statistiques de l'environnement)
2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (décisions 45/101 de la Commission de statistique : Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle) 45/103 ; Examen du programme : indicateurs

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
	de progrès autres que le produit intérieur brut) ; 45/110 : Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique)
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (décisions 46/101 de la Commission de statistique : Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015 ; 46/102 : Recensements de la population et des logements ; 46/107 : Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique)
2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session (décisions 47/102 de la Commission de statistique : Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 47/112 : Statistiques des changements climatiques)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décisions 48/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 48/103 : Programme de transformation de la statistique officielle ; 48/107 : Principes fondamentaux de la statistique officielle 48/108 : Intégration de l'information statistique et géospatiale ; 48/114 : Registres d'entreprises)
2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décisions 49/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 49/102 : Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 49/108 : Développement des statistiques régionales ; 49/113 : Statistiques des changements climatiques ; 49/114 : Classifications statistiques)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décisions 50/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 50/103 : Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 50/106 : Cadres nationaux d'assurance de la qualité ; 50/116 : Statistiques relatives aux catastrophes ; 50/117 : Statistiques des migrations internationales)
2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décisions 51/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles du Programme 2030 ; 51/104 : Coordination des programmes statistiques ; 51/106 : Comptabilité nationale ; 51/107 : Statistiques sur le commerce international et les entreprises ; 51/108 : Statistiques des prix ; 51/110 : Comptabilité environnementale et économique ; 51/112 : Statistiques démographiques ; 51/115 : Statistiques genrées ; 51/120 : Gestion et modernisation des systèmes de statistique ; 51/123 : Intégration de l'information statistique et géospatiale)
2021/224	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (décisions 52/102 de la Commission de statistique : Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 52/103 : Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; 52/105 : Statistiques économiques ; 52/106 : Comptabilité nationale